

SÉNÉGAL

Données clés pour 2008

État partie depuis	1 mars 1999
Contamination	Mines antipersonnel, anti-véhicules et munitions non explosées (MNE)
Surface contaminée estimée	Pas d'estimation crédible
Victimes en 2008	24 (2007 : 1)
Nombre estimé de survivants de mines et restes explosifs de guerre (REG)	Au moins 570
Article 5 (dépollution des zones minées)	Date limite : 1 mars 2016 Date limite d'origine : 1 mars 2009
Déminage en 2008	Non signalé
Bénéficiaires de l'éducation au risque en 2008	Non quantifié
Progrès vers les objectifs d'assistance aux victimes	Lent
Soutien à l'action contre les mines en 2008	International : 47 650 \$ (2007 : 7 millions de dollars) National : 337 000 \$ (2007 : 960 000 \$)

Résumé décennal

La république du Sénégal est devenue État partie au Traité d'interdiction des mines le 1 mars 1999. Elle a mis en vigueur une législation nationale de mise en œuvre en août 2005. En mars et avril 2006, la faction de Salif Sadio du Mouvement des forces démocratiques de Casamance (MFDC) a posé des mines antipersonnel et anti-véhicules dans le nord de la Guinée-Bissau après avoir fui le Sénégal. Il y a eu de plus des allégations crédibles d'utilisation de mines antipersonnel par des rebelles du MFDC au Sénégal en 1999 et 2000.

Le Sénégal a accompli des progrès limités en matière de dépollution des zones minées et des zones de combat dans la région de Casamance depuis qu'il est devenu État partie au Traité d'interdiction des mines. Les opérations de déminage humanitaire n'ont commencé qu'en 2008, avec une équipe de dépollution de Handicap International travaillant sous l'égide du Centre National d'Action Antimines du Sénégal (CNAMS). En novembre 2008, à la neuvième Assemblée des États partie, le Sénégal a demandé, et obtenu, une extension de sept ans du délai prescrit par l'Article 5 pour dépolluer les zones minées sur son territoire.

Le CNAMS et l'Observatoire des mines ont identifié au total 332 victimes de mines/restes explosifs de guerre (47 tués et 285 blessés) entre 1999 et 2008 au Sénégal. L'éducation au risque a été menée en Casamance depuis 2000, tout d'abord par Handicap International, et depuis 2008 par l'Association Sénégalaise des Victimes de Mines. L'UNICEF était le coordinateur *de fait* de l'éducation au risque jusqu'à ce que le CNAMS assure ce rôle en 2007, après quoi l'UNICEF a continué à apporter un soutien.

Malgré le fait que le Sénégal soit l'un des 26 États partie à signaler un nombre important de survivants, les progrès du Sénégal en matière d'aide aux victimes sont limités. La société civile a dénoncé un manque d'engagement gouvernemental. Les prestations d'assistance aux victimes ont diminué en 2008-2009.

Politique d'interdiction des mines

Le Sénégal a signé le Traité d'interdiction des mines le 3 décembre 1997 et l'a ratifié le 24 septembre 1998, devenant un État partie le 1 mars 1999. Le 3 août 2005, le président a signé une loi sur l'interdiction des mines antipersonnel.¹ La loi fait de la production, l'achat, la vente, le stockage, le transfert et l'emploi des mines antipersonnel une infraction pénale.² Le président a signé deux décrets de mise en œuvre le 18 août 2006, établissant une autorité nationale d'action contre les mines et un centre d'action contre les mines.

Le Sénégal a soumis son dernier rapport en date sur l'Article 7 le 30 avril 2009, couvrant l'année civile 2008. Il avait soumis neuf rapports précédents.³

Le Sénégal a assisté à la neuvième Assemblée des États partie à Genève en novembre 2008, où il a présenté une vue d'ensemble de sa demande d'extension du délai prescrit par l'Article 5, et fait des déclarations sur la dépollution et l'assistance aux victimes. Le Sénégal a participé aux assemblées du Comité permanent intersession en mai 2009, où il a fait des déclarations sur la dépollution et l'assistance aux victimes.

Le Sénégal a rarement participé aux discussions que les États partie ont eues sur les questions d'interprétation et de mise en œuvre relatives aux Articles 1, 2 et 3 (opérations militaires conjointes avec des états non partie, mines anti-véhicules avec des détonateurs sensibles ou des dispositifs anti-manipulation, et mines conservées pour la formation). Il a déclaré qu'il n'autoriserait pas le transit ou le stockage de mines antipersonnel sur son territoire.⁴

Le Sénégal est État partie à la Convention sur Certaines Armes Classiques (CCAC) et son Protocole II modifié sur les mines antipersonnel. Le Sénégal n'a pas soumis de rapport annuel de transparence comme l'exige l'Article 13. Le Sénégal est également partie au Protocole V sur les Restes Explosifs de Guerre.

Le Sénégal a signé la Convention sur les bombes à sous-munitions le 3 décembre 2008, mais ne l'avait pas ratifiée à la date du 1 juillet 2009.⁵

Production, transfert, stockage et utilisation

Les autorités gouvernementales affirment que le Sénégal n'a jamais utilisé de mines antipersonnel à l'intérieur ou à l'extérieur du pays.⁶ À une exception près, le Sénégal a déclaré

¹ Rapport sur l'Article 7, Formulaire A, 30 Avril 2006. Le Sénégal a déclaré par le passé que les violations du Traité d'interdiction des mines étaient punies par la Constitution nationale et le code pénal de 2001.

² Les articles 5 et 6 de la loi comprennent des sanctions pénales d'emprisonnement de cinq à dix ans, une amende de trois millions de francs sénégalais pour les personnes physiques et une amende de 30 à 50 millions de francs sénégalais pour les personnes morales. La loi a été transmise en annexe au rapport sur l'Article 7 soumis en 2006.

³ Le Sénégal a soumis un rapport en 2008 (pour l'année civile 2007), ainsi que le 30 avril 2007, le 8 mai 2006, le 9 juin 2005, le 2 juin 2004, le 6 mai 2003, le 22 avril 2002, le 27 mars 2001 et le 1 septembre 1999.

⁴ Déclaration du Sénégal à la quatrième Assemblée des États partie, Genève, 18 septembre 2002.

⁵ Pour des détails sur la politique et la pratique des bombes à sous-munitions, voir Human Rights Watch et Landmine Action, *Banning Cluster Munitions: Government Policy and Practice* ("Interdire les bombes à sous-munitions : politique et pratique gouvernementale"), Mines Action Canada, mai 2009, pp. 149–150.

⁶ Il apparaît cependant certain que les forces armées sénégalaises aient utilisé des mines antipersonnel en Guinée-Bissau en 1998 pour soutenir les troupes gouvernementales contre une junte militaire auto-proclamée. Une telle

systematiquement dans ses rapports sur l'Article 7 qu'il n'avait jamais produit, possédé, ou stocké des mines, même à des fins de formation.⁷

Un conflit armé sporadique dans la région de Casamance du Sénégal a continué entre les forces gouvernementales et le Mouvement des Forces Démocratiques de Casamance (MFDC).⁸ Les mines antipersonnel ont continué à faire des victimes civiles, mais l'Observatoire des mines n'a pas constaté d'allégations directes de nouvelles utilisations de mines antipersonnel ou anti-véhicules par le MFDC durant la période couverte par ce rapport.

Un représentant du MFDC qui affirmait parler au nom de toutes les factions a déclaré à l'Observatoire des mines en mars 2009 que "Nous n'avons actuellement pas besoin de mines, mais [d'éventuelles utilisations futures] dépendront entièrement du gouvernement. Les mines sont pour nous un outil défensif. L'état nous a obligé à utiliser des mines et à faire la guerre."⁹

En août 2008, l'ONG l'Appel de Genève et l'Association pour la promotion rurale de l'arrondissement de Nyassia–Solidarité, Développement, Paix (APRAN-SDP) a tenu une réunion avec des hauts commandants du MFDC à São Domingos, en Guinée-Bissau. L'Appel de Genève signale que les commandants militaires du MFDC se sont déclarés ouverts à un déminage humanitaire progressif de la région de la Casamance, entrepris par des ONG neutres, à condition que des consultations sur les zones ciblées soient tenues avant le début du déminage. Selon l'Appel de Genève, ces factions du MFDC ont prétendu ne plus utiliser de mines antipersonnel, mais elles affirment ne pas pouvoir renoncer totalement à cette arme, ni permettre un déminage exhaustif de la région, en particulier dans les zones proches de leurs camps, avant un règlement définitif du conflit.¹⁰ Le 2 avril 2009, l'Appel de Genève et l'APRAN-SDP ont organisé un atelier de promotion de l'interdiction des mines avec un "Groupe de contact" comportant des représentants de différentes ailes politiques du MFDC.¹¹

En mars et avril 2006, la faction du MFDC dirigée par Salif Sadio a posé des mines antipersonnel et anti-véhicules dans le nord de la Guinée-Bissau après avoir fui le Sénégal.¹² Il y

utilisation aurait été faite après que le Sénégal ait signé le Traité d'interdiction des mines, mais avant son entrée en vigueur pour le gouvernement. Voir le *Rapport de l'Observatoire des mines 1999*, pp. 76–79.

⁷ En avril 2007, le Sénégal a signalé que 24 mines antipersonnel avaient été utilisées à des fins de formation avant leur destruction en août et septembre 2006. Il a déclaré que les mines provenaient d'opérations de déminage ou avaient été découvertes dans les stocks des rebelles, et que les mines désamorçées avaient été utilisées pour instruire les démineurs. Les mines étaient 10 Mi AP DV, 10 Mi AP ID, deux PMN, une M 969 et une PRB M35. Il n'a pas signalé depuis l'utilisation ou la rétention de mines dans des buts de formation. Rapport sur l'Article 7 Formulaire D, 30 avril 2007.

⁸ Le MFDC a eu au moins trois factions, avec des chefs changeants et quelques conflits internes. Certains chefs du MFDC ont signé un accord de paix avec le gouvernement en décembre 2004, mais des négociations supplémentaires sur sa mise en œuvre n'ont pas eu lieu. L'Accord reconnaît le fléau que constituent les mines antipersonnel et en appelle au déminage humanitaire en Casamance. Voir le *Rapport de l'Observatoire des mines 2005*, p. 505.

⁹ Entretien avec Daniel Diatta, Représentant du secrétaire général, MFDC, Ziguinchor, 20 mars 2009. Il a de plus affirmé qu'ils avaient attaqué des démineurs marocains en 2006 de manière défensive. Voir le *Rapport de l'Observatoire des mines 2008*, p. 607.

¹⁰ Email de Anne-Kathrin Glatz, Agent de programme, Appel de Genève, 5 juin 2009.

¹¹ Appel de Genève, "Geneva Call Newsletter: Volume 7 – N° 1," ("bulletin d'information, Volume 7 - N°1"), mai 2009, www.genevacall.org.

¹² Pour plus de détails, voir le *Rapport de l'Observatoire des Mines 2006*, pp. 463–464. En avril 2006, la Guinée-Bissau a déclaré qu'elle avait expulsé les forces rebelles de son territoire. L'ICBL (Campagne internationale pour

a eu de plus des allégations crédibles d'utilisation de mines antipersonnel par des rebelles du MFDC au Sénégal en 1999 et 2000.¹³

Étendue du problème

Contamination

Le Sénégal est touché par les mines et les restes explosifs de guerre (REG) résultants des affrontements entre l'armée Sénégalaise et le MFDC en Casamance, une région située au sud du pays entre la Gambie et la Guinée-Bissau. Les arrondissements de Diattacounda, Niaguis et Nyassia, situés entre le fleuve Sénégal et la frontière avec la Guinée-Bissau, ont été identifiés comme les plus contaminés.¹⁴

L'étendue précise de la contamination reste peu claire. Une étude d'urgence sur l'impact des mines (ELIS) en 2005–2006 a estimé qu'environ 11 km² de terres et 63 km de pistes¹⁵ et/ou de chemins étaient soupçonnés d'être contaminés par des mines, touchant plus de 90 000 personnes. La demande d'extension du Sénégal du délai prescrit par l'Article 5 indique cependant que les dimensions des zones identifiées sont seulement indicatives, et que la véritable nature du défi ne serait connue qu'après une étude technique de chaque zone.¹⁶ En 2008, les opérations de déminage ont couvert sept zones, dont trois se sont avérées exemptes de menace explosive. L'armée a également déminé 11 km de routes en mars 2008, dont seulement une partie avaient été identifiées comme dangereuses par l'étude.¹⁷

Le Sénégal a admis en septembre 2008 que l'étude d'urgence "avait peut-être surestimé le nombre de zones affectées."¹⁸ Pendant cette même période, il n'était pas possible de visiter certaines zones soupçonnées pendant l'étude d'urgence (dont le nombre était estimé à 263 zones en novembre 2008) ;¹⁹ il est donc possible que d'autres zones doivent être déminées.²⁰ Ce nombre avait "diminué" à la date de mai 2009, grâce à une étude générale dans l'arrondissement de Diouloulou en 2008. Une meilleure estimation du nombre total de zones soupçonnées dangereuses (ZSD) à travers la Casamance était attendue à partir des études générales effectuées en 2009.²¹

interdire les mines) a condamné l'utilisation de mines antipersonnel dans le nord de la Guinée-Bissau et a noté que le MFDC avait signé en 1999 la Déclaration de Banjul, qui contraignait entre autres le groupe à cesser l'utilisation de mines.

¹³ Voir le *Rapport de l'Observatoire des mines 2000*, p. 98.

¹⁴ Demande d'extension du délai prescrit par l'Article 5, Résumé exécutif, 22 octobre 2008, p. 2.

¹⁵ Email de Camille Gosselin, Responsable de projet de sensibilisation au danger des mines et bombes à sous-munitions, HI, 3 septembre 2009.

¹⁶ Demande d'extension du délai prescrit par l'Article 5, 2 avril 2008, p. 9.

¹⁷ Rapport sur l'Article 7, Formulaire I, 30 avril 2009 ; et entretien avec Ibrahima Seck, Chef des opérations et de la gestion de l'information, CNAMS, Ziguinchor, 24 juin 2009.

¹⁸ Sénégal, "Observations sur le Rapport du groupe d'analyse", 11 septembre 2008, p. 1.

¹⁹ Déclaration du Sénégal à la neuvième Assemblée des États partie, Genève, 25 novembre 2008.

²⁰ Demande d'extension du délai prescrit par l'Article 5, Résumé exécutif, 22 octobre 2008, p. 2.

²¹ Déclaration du Sénégal, Comité permanent sur le déminage, l'éducation au danger des mines et la technologie pour l'action antimines, Genève, 27 mai 2009 ; et entretien avec Ibrahima SECK, CNAMS, Ziguinchor, 24 juin 2009.

Victimes

En 2008, l'Observatoire des mines a identifié au moins 24 victimes de mines (un mort et 23 blessés) avec quatre incidents. Une victime était militaire et les 23 autres étaient civiles, dont au moins deux hommes adultes et quatre hommes d'âge inconnu. Le sexe et l'âge de 17 d'entre eux n'a pas été enregistré. Les activités effectuées par les victimes lors de l'incident étaient le transport (21), l'agriculture (une), la sécurité (une) et la construction d'un puits (une). La majorité des victimes (21) ont été atteintes lorsqu'un bus a roulé sur une mine anti-véhicule alors qu'il faisait route vers la Gambie le 1 mai 2008.²² Il semble que l'incident ait été provoqué par une mine nouvellement posée,²³ cependant le Centre National d'Action Antimines du Sénégal (CNAMS) n'a pas été en mesure de le confirmer.²⁴ Les trois autres victimes ont été atteintes par des mines antipersonnel. Deux victimes ont été enregistrées dans la région de Ziguinchor, 21 à la frontière avec la Gambie, et une autre à la frontière avec la Guinée-Bissau.²⁵

Le nombre de victimes pour 2008 représente une augmentation brutale en comparaison avec 2007 (un blessé).

Des victimes ont continué à être signalées en 2009, avec deux victimes de mines (toutes deux blessées) à la date de juillet 2009. Le 8 juin 2009, une femme de 36 ans et un homme de 60 ans ont été blessés par une mine antipersonnel alors qu'ils cherchaient du bois à proximité du village de Kourin, dans la région de Zinguinchor.²⁶

Le nombre total de survivants de mines et de restes explosifs de guerre au Sénégal est inconnu, et la vérification des données continue. À la date du 1 juillet 2009, le CNAMS avait des données sur 702 victimes de mines/REG (152 morts et 550 blessés) pour la période 1988-2009.²⁷ Entre 1999 et 2008, le CNAMS a enregistré 311 victimes (46 morts et 265 blessés) en Casamance.²⁸ Ces chiffres n'incluent pas les 21 victimes supplémentaires identifiées par l'Observatoire des mines en 2008.²⁹ Parmi le total de 332 victimes de mines/REG (47 morts et 285 blessés) identifiées par l'Observatoire des mines et le CNAMS entre 1999 et 2008, la majorité (208) étaient civiles, et 124 étaient militaires. Parmi les victimes civiles, le plus grand groupe de victimes était les hommes (91), suivi par les femmes (42), les garçons (21), et les filles (trois). L'âge des 26 victimes de sexe masculin et des huit victimes de sexe féminin reste inconnu ; le sexe et l'âge des 17 victimes supplémentaires sont également inconnus.

²² Pour l'incident du 1 mai 2008, le CNAMS a enregistré quatre victimes (un mort et trois blessés), mais a signalé 15 victimes (1 mort et 14 blessés). Cependant, les communiqués de presse font état de 21 victimes (un mort et 20 blessés). Voir le *Rapport de l'Observatoire des mines 2008*, p. 609.

²³ Entretien avec le Col. Paul Ndyaye, Commandant, Zone militaire N. 5, Ziguinchor, 19 mars 2009.

²⁴ Entretien avec Seyni Diop, Chef de division assistance aux victimes et éducation au risque des mines, et Diogoye Sene, Responsable de l'assistance aux victimes, CNAMS, Ziguinchor, 18 mars 2009.

²⁵ Observatoire des mines, analyse des médias du 1 janvier 2008 au 31 décembre 2008 ; et Observatoire des mines, analyse des données sur les victimes fournies par email par Papa Omar Ndiaye, Directeur, CNAMS, 1 juillet 2009.

²⁶ Email de Mamady Gassama, Secrétaire général, ASVM, 8 juin 2009 ; Observatoire des mines, analyse des données sur les victimes fournies par email par Papa Omar Ndiaye, CNAMS, 1 juillet 2009 ; et "Senegal: Fresh violence in Casamance;" ("Sénégal : nouvelles violences en Casamance"), *IRIN* (Dakar), 12 juin 2009, www.irinnews.org.

²⁷ Observatoire des mines, analyse des données sur les victimes fournies par email par Papa Omar Ndiaye, CNAMS, 1 juillet 2009.

²⁸ Ibid.

²⁹ Analyse des médias de l'Observatoire des mines pour l'année civile 2008.

Les mines anti-véhicules ont fait 177 victimes, les mines antipersonnel 143, les restes explosifs de guerre 11, et le type d'engin pour une victime est inconnu. Les activités les plus courantes effectuées lors des incidents étaient la conduite d'opérations militaires (114), la collecte de nourriture/eau/bois (96), et le transport (71), suivies par les activités agricoles (15), d'autres activités de la vie quotidienne (10), la manipulation (sept), la construction (quatre), l'élevage (deux), et la pêche (un) ; les activités effectuées par 12 victimes sont inconnues. Les taux d'accidents les plus élevés ont été enregistrés en 1997-1999 ; une diminution constante du nombre d'accident a été enregistrée en 1999-2007, cependant la tendance a été interrompue en 2008. La tendance à la baisse est principalement due à l'impact positif de l'éducation au risque (ER) et à la meilleure situation sécuritaire depuis 2004.³⁰

Le MFDC a refusé de fournir des données sur les victimes, mais a reconnu qu'il y avait eu des victimes de mines parmi ses combattants.³¹

L'étude d'urgence a révélé l'existence de 400 victimes dont 17 avaient été touchées dans les deux années précédant les enquêtes en communauté.³² Le nombre de personnes handicapées au Sénégal est inconnu,³³ mais il est estimé que près de 10% de la population est handicapée.³⁴

Profil de risque

Les groupes à risque comprennent les militaires, les gens cherchant de la nourriture, de l'eau et du bois, les fermiers, les voyageurs et les écoliers.³⁵ Suite à l'amélioration de la situation sécuritaire, des mouvements de population ont été enregistrés, augmentant le risque pour les déplacés internes et les réfugiés.³⁶

Impact socio-économique

Selon la demande du Sénégal d'extension du délai prescrit par l'Article 5, la présence avérée ou soupçonnée de mines entrave l'approvisionnement de l'aide internationale, affecte le développement économique et le commerce, et constitue un obstacle à l'application de la stratégie de réduction de la pauvreté du Sénégal ainsi qu'à l'accomplissement de ses Objectifs du Millénaire pour le développement.³⁷ À la date de juin 2009, la menace pour les migrants de retour déplacés par les combats était particulièrement inquiétante : beaucoup de villages étaient

³⁰ Entretiens avec Camille Aubourg, Chef de programme, département des mines, HI, Ziguinchor, 20 mars 2009 ; et Benoît Toupane, Président, Campagne Sénégalaise Contre les Mines (SCBL), Ziguinchor, 18 mars 2009.

³¹ Entretien avec Daniel Diatta, MFDC, Ziguinchor, 20 mars 2009.

³² Voir le *Rapport de l'Observatoire des mines 2006*, p. 629.

³³ Entretien avec Colis El Hadji, Directeur, Département de l'action sociale, Ministère de la famille, de la sécurité alimentaire, de l'entrepreneuriat féminin, de la micro-finance et de la petite enfance, Dakar, 24 mars 2009.

³⁴ Babou Birame Faye, "Personnes Handicapées au Sénégal. La prise en charge en question," *La Gazette* (Sénégal), 5 juin 2009, www.lagazette.sn.

³⁵ Entretiens avec Seyni Diop et Diogoye Sene, CNAMS, Ziguinchor, 18 mars 2009 ; Benoît Toupane, SCBL, Ziguinchor, 18 mars 2009 ; et Camille Aubourg, HI, Ziguinchor, 20 mars 2009.

³⁶ Entretiens avec Seyni Diop et Diogoye Sene, CNAMS, Ziguinchor, 18 mars 2009 ; Camille Aubourg, HI, Ziguinchor, 20 mars 2009 ; et Cheick Cisse, coordinateur, MALAO-Ziguinchor, Ziguinchor, 28 mars 2009.

³⁷ Demande d'extension du délai prescrit par l'Article 5 (modifié), 8 Juillet 2008, p. 34 ; voir également l'Analyse de la demande du Sénégal d'extension du délai prescrit par l'Article 5, transmise par le Président de la huitième Assemblée des États partie au nom des États partie mandatés pour analyser les demandes d'extension, 21 Octobre 2008, p. 3.

complètement abandonnés, ce qui signifie qu'il y a peu ou pas de connaissance locale de l'emplacement et de l'étendue d'une éventuelle menace de mines ou de restes explosifs de guerre.

Gestion et coordination du programme

Action contre les mines

Le 18 août 2006, la Commission nationale pour la mise en œuvre de la Convention d'Ottawa a été nommée autorité nationale d'action contre les mines pour le Sénégal par décret présidentiel.³⁸ Le même jour, un décret distinct a fondé le CNAMS.³⁹ Le directeur du CNAMS a été nommé en janvier 2007 et son centre à Ziguinchor est devenu opérationnel en août 2007.⁴⁰ Selon le directeur, les principales difficultés rencontrées étaient "essentiellement des difficultés d'interprétation du rôle de chaque acteur et des responsabilités de chaque agence pour la mise en œuvre". Il a affirmé que "à présent, tout est clair et le processus est bien en marche".⁴¹

Éducation au risque

Le CNAMS est responsable de la gestion, de la coordination et de l'observation de l'éducation au risque (ER) à travers son département d'ER.⁴² Le CNAMS étant débutant dans ce rôle, il a affirmé que 2008 était une phase de mise en place, et que le centre prévoyait d'être plus opérationnel en 2009.⁴³ Les organisations ont signalé que la coordination était mauvaise et irrégulière, et que les réunions n'étaient en général pas productives, car les suggestions ne sont pas adoptées par le CNAMS. Le partage d'informations a également été qualifié de mauvais.⁴⁴ L'UNICEF était auparavant le coordinateur *de fait* de l'ER, mais lorsque le CNAMS a été fondé en 2007 cette fonction a été prise en charge par le CNAMS. L'UNICEF a fourni des fonds au CNAMS en 2008 pour soutenir la coordination et l'harmonisation des activités d'ER.⁴⁵

Assistance aux victimes

Le CNAMS est responsable de la coordination globale, de l'observation et du signalement des activités d'assistance aux victimes (AV).⁴⁶ Le CNAMS ne met pas directement en œuvre des programmes mais travaille par l'intermédiaire de partenaires locaux et internationaux.⁴⁷ En 2008,

³⁸ Décret n° 2006-783 du 18 août 2006 sur la création de la Commission nationale pour la mise en œuvre de la Convention d'Ottawa (Autorité nationale), voir aussi le Rapport sur l'Article 7, formulaire A, 30 avril 2007. La Commission nationale est responsable du problème des mines au Sénégal depuis août 1999. Voir le *Rapport de l'Observatoire des mines 2008*, p. 96.

³⁹ Décret n°2006-784 du 18 août 2006 sur la création du Centre National d'Action Antimines du Sénégal (CNAMS). Voir le Rapport sur l'Article 7, Formulaire A, 30 avril 2007.

⁴⁰ Demande d'extension du délai prescrit par l'Article 5, Résumé exécutif, 22 octobre 2008, p. 2.

⁴¹ Réponse au questionnaire de l'Observatoire des mines par Papa Omar Ndiaye, CNAMS, 1 mai 2009.

⁴² Entretien avec Seyni Diop et Diogoye Sene, CNAMS, Ziguinchor, 18 mars 2009.

⁴³ Entretien avec Seyni DIOP, CNAMS, Genève, 25 mai 2009.

⁴⁴ Observations lors de la mission de terrain de l'Observatoire des mines, Sénégal, 17–25 mars 2009.

⁴⁵ Entretien avec Christina de Bruin, Chef du sous-bureau de Ziguinchor, UNICEF, 19 mars 2009, et email, 2 septembre 2009.

⁴⁶ Entretien avec Seyni Diop et Diogoye Sene, CNAMS, Ziguinchor, 18 mars 2009 ; Co-présidents du Comité permanent sur l'Assistance aux victimes et la Réintégration socioéconomique (Cambodge et Nouvelle-Zélande), "Status of Victim Assistance in the Context of the AP Mine Ban Convention in the 26 Relevant States Parties 2005–2008" ("Statut de l'assistance aux victimes dans le contexte de la convention d'interdiction des mines antipersonnel dans les 26 États partie concernés, 2005-2008"), présenté à la neuvième Assemblée des États partie, Genève, 28 novembre 2008 ; et le *Rapport de l'Observatoire des mines 2008*, p. 612.

⁴⁷ Entretien avec Seyni Diop et Diogoye Sene, CNAMS, Ziguinchor, 18 mars 2009 ; et le *Rapport de l'Observatoire des mines 2008*, p. 612.

les fonctions du CNAMS pour l'AV sont restées limitées en raison d'un manque de financements.⁴⁸ La sous-commission d'AV de la Commission nationale est responsable de la définition d'une stratégie d'AV.⁴⁹

L'AV fait partie de la stratégie d'action contre les mines du Sénégal de novembre 2007.⁵⁰ La stratégie a été examinée et approuvée par la Commission nationale en mai 2009.⁵¹ Il semblerait que l'examen n'ait pas modifié les responsabilités du CNAMS en matière d'AV.⁵² Le CNAMS a affirmé que la coordination avec les partenaires pour l'AV "fonctionne bien" et souligné que des réunions bilatérales et sectorielles avaient été tenues en 2008.⁵³ Cependant, des associations travaillant avec des survivants de mines/REG ont signalé que la coordination était mauvaise et que l'implication de la société civile dans la planification de l'AV était limitée.⁵⁴

Le ministère de la famille, de la sécurité alimentaire, de l'entrepreneuriat féminin, de la micro-finance et de la petite enfance est responsable des questions de handicap.⁵⁵ Il est difficile de savoir si le ministère agit en coordination avec le CNAMS.

Collecte et gestion de données

La collecte de données sur les victimes reste incomplète au Sénégal, mais en 2009 le CNAMS a signalé qu'il avait commencé à vérifier les données existantes⁵⁶ et à rassembler des informations supplémentaires sur les besoins des survivants.⁵⁷ En 2007, le CNAMS a unifié des bases de données sur les victimes détenues par différentes organisations et les informations ont été saisies dans le Système de gestion de l'information pour l'action contre les mines (IMSMA).⁵⁸ Le IMSMA est opérationnel et les informations sont théoriquement partagées avec les organisations partenaires.⁵⁹

Les informations sont rassemblées par l'intermédiaire de l'Association Sénégalaise des Victimes de Mines (ASVM), Handicap International (HI), l'Agence Nationale pour la Relance des

⁴⁸ Entretien avec Seyni Diop et Diogoye Sene, CNAMS, Ziguinchor, 18 mars 2009.

⁴⁹ Ibid.

⁵⁰ Voir le *Rapport de l'Observatoire des mines 2008*, p. 612.

⁵¹ Entretien avec Papa Omar Ndiaye, CNAMS, Genève, 28 mai 2009.

⁵² L'Observatoire des mines n'a pas été en mesure d'obtenir une copie de la stratégie, mais a appris ses dispositions fondamentales par les sources suivantes : entretien avec Seyni Diop et Diogoye Sene, CNAMS, Ziguinchor, 18 mars 2009 ; et entretien avec Oumar Thiaw, Responsable, et Abdoulaye Bathily, Conseiller, Commission nationale, Dakar, 24 mars 2009.

⁵³ Entretien avec Seyni Diop et Diogoye Sene, CNAMS, Ziguinchor, 18 mars 2009.

⁵⁴ Observations lors de la mission de terrain de l'Observatoire des mines, Sénégal, 17–25 mars 2009 ; voir également le *Rapport de l'Observatoire des mines 2008*, p. 613.

⁵⁵ Entretien avec Colis El Hadji, Ministère de la famille, de la sécurité alimentaire, de l'entrepreneuriat féminin, de la micro-finance et de la petite enfance, Dakar, 24 mars 2009 ; Département d'état des États-Unis, "2008 Country Reports on Human Rights Practices: Senegal" ("Rapports d'évaluation des pays sur les pratiques des Droits de l'Homme 2008: Sénégal"), Washington D.C., 25 février 2009 ; voir également le *Rapport de l'Observatoire des mines 2008*, p. 613.

⁵⁶ Déclaration du Sénégal, Comité permanent sur l'Assistance aux victimes et la Réintégration socioéconomique, Genève, 26 mai 2009 ; entretien avec Seyni Diop et Diogoye Sene, CNAMS, Ziguinchor, 18 mars 2009 ; et email de Papa Omar Ndiaye, CNAMS, 1 juillet 2009.

⁵⁷ Entretien avec Seyni Diop et Diogoye Sene, CNAMS, Ziguinchor, 18 mars 2009.

⁵⁸ Voir le *Rapport de l'Observatoire des mines 2008*, p. 609.

⁵⁹ Entretien avec Seyni Diop et Diogoye Sene, CNAMS, Ziguinchor, 18 mars 2009.

Activités économiques en Casamance, (ANRAC), les hôpitaux, l'armée, les autorités locales, et les comités d'ER.⁶⁰ La collecte de données s'est améliorée,⁶¹ mais les données fournies à l'Observatoire des mines restent incomplètes.⁶² Les victimes parmi le MFDC ne sont pas signalées.⁶³

À la date de mars 2009, l'ASVM avait réuni des informations sur les besoins de 177 survivants de mines. L'ASVM a déclaré qu'elle souhaitait continuer à rassembler des données mais qu'elle était entravée par un manque de moyens.⁶⁴ En général, les informations rassemblées par les organisations locales sur les bénéficiaires de services d'AV doivent être consolidées.⁶⁵

Il n'y a pas de collecte nationale systématique de données sur les activités d'ER. Certaines ONG nationales enregistrent le nombre d'activités, mais pas le nombre de bénéficiaires. L'UNICEF transmet les données de ses partenaires au CNAMS. En 2008, le CNAMS a donné des formulaires d'activité IMSMA d'ER aux organisations de mise en œuvre. Aucune information n'a été saisie dans l'IMSMA en 2008, mais la saisie de données a commencé début 2009.⁶⁶

Opérateurs du programme d'action contre les mines

Opérateurs nationaux et activités	Déminage	ER	Collecte de données sur les victimes	AV
ASVM		x	x	x
CNAMS		x	x	
Opérateurs internationaux et activités	Déminage	ER	Collecte de données sur les victimes	AV
HI	x		x	x

Plans

Plan stratégique de l'action contre les mines

En novembre 2007, la Commission nationale et le CNAMS ont engagé un examen de leur stratégie d'action contre les mines. Le plan stratégique qui a abouti, qui couvre la période 2007-2015, réaffirme le "caractère civil, neutre et humanitaire" du programme.⁶⁷ Le plan explique que les zones les plus prioritaires comprennent les zones abandonnées dans lesquelles la population se réinstalle, et les zones où l'impact socio-économique de la présence de mines est considéré comme important.⁶⁸ Le plan pourvoit également des séances directes d'ER dans les communautés, une liaison communautaire conjointement avec des activités de dépollution, et de la radiodiffusion.⁶⁹

⁶⁰ Ibid; et le *Rapport de l'Observatoire des mines 2008*, p. 609.

⁶¹ Entretien avec Seyni Diop et Diogoye Sene, CNAMS, Ziguinchor, 18 mars 2009.

⁶² Observatoire des mines, analyse des données sur les victimes fournies par email par Papa Omar Ndiaye, CNAMS, 1 juillet 2009.

⁶³ Entretien avec Daniel Diatta, MFDC, Ziguinchor, 20 mars 2009 ; et entretien avec le Col. Paul Ndyaye, Zone militaire N. 5, Ziguinchor, 19 mars 2009.

⁶⁴ ASVM, "Base de Données (victimes des mines)", non daté, fourni par Mamady Gassama, ASVM, 21 mars 2009.

⁶⁵ Observations lors de la mission de terrain de l'Observatoire des mines, Sénégal, 17-25 mars 2009.

⁶⁶ Entretien avec Seyni DIOP, CNAMS, Genève, 25 mai 2009.

⁶⁷ Commission nationale, "Stratégie de lutte antimines du Sénégal," Dakar, Novembre 2007, p. 11.

⁶⁸ Demande d'extension du délai prescrit par l'Article 5, Résumé exécutif, 22 octobre 2008, p. 2.

⁶⁹ Voir le *Rapport de l'Observatoire des mines 2008*, p. 610.

Le plan a été révisé dans un processus qui a impliqué toutes les parties prenantes. Par la suite, le document a été le sujet d'un forum de débat entre les membres de la Commission nationale. Un atelier national de confirmation du plan s'est déroulé à Ziguinchor en mai 2009.⁷⁰

Intégration de l'action contre les mines avec la reconstruction et le développement

La stratégie de réduction de la pauvreté du Sénégal comprend des actions prioritaires pour la période 2006-2010 qui ciblent les individus handicapés, dont l'amélioration de l'hygiène et de la mobilité, la promotion de l'éducation et de la formation, et une meilleure réintégration socio-économique.⁷¹

Engagement national

Engagement à l'action contre les mines et à l'assistance aux victimes

L'engagement du Sénégal à l'action contre les mines a été inégal depuis qu'il est devenu État partie. Lors de l'accord de l'extension du délai prescrit par l'Article 5 demandé par le Sénégal, la neuvième assemblée des États partie a noté qu'il était "malencontreux" que presque 10 ans après être devenu État partie, le Sénégal "commence tout juste à prendre clairement conscience du défi auquel il se trouve confronté, et a très peu déminé." Il a cependant noté l'existence de "certaines circonstances incontestables [*sic*] qui ont entravé tout progrès de la tâche jusqu'en 2005."⁷²

Gestion nationale

Le programme de déminage du Sénégal est géré par le CNAMS, avec le soutien du PNUD depuis 2007 dans le cadre du Projet d'Assistance à la Lutte Antimines en Casamance (Projet PALAC).⁷³ L'ancien conseiller technique en chef du PNUD a quitté ses fonctions en juin 2008 et n'avait pas été remplacé à la date de mi-2009.⁷⁴ Le PNUD avait cependant engagé un conseiller technique pour les opérations et le contrôle qualité qui a pris ses fonctions le 30 juin 2009.⁷⁵

Budget national

Le Sénégal a signalé qu'il avait engagé au total 1 million de dollars US pour les travaux du CNAMS en 2007-2008. Ce montant couvre tous les frais d'exploitation et les salaires du personnel mettant en œuvre le projet PALAC.⁷⁶

Législation et normes nationales pour l'action contre les mines

Comme il l'a été précisé ci-dessus, les décrets mandatant l'autorité nationale d'action contre les mines et fondant le centre national d'action contre les mines ont été adoptés en août 2006. Les Normes Sénégalaises d'Action antimines (NOSAM),⁷⁷ comprenant les normes d'ER,⁷⁸ ont été

⁷⁰ Entretien avec Ibrahima Seck, CNAMS, Ziguinchor, 24 juin 2009 ; réponse au questionnaire de l'Observatoire des mines par Papa Omar Ndiaye, CNAMS, 1 mai 2009 ; voir également la déclaration du Sénégal, Comité permanent sur le déminage, l'éducation au danger des mines et la technologie pour l'action antimines, Genève, 27 mai 2009.

⁷¹ République du Sénégal, "Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté", septembre 2007, p. 89.

⁷² Décision sur la demande d'extension du Sénégal du délai prescrit par l'Article 5, neuvième Assemblée des États partie, 28 novembre 2008.

⁷³ PNUD, "Projet PALAC", fiche de projet, www.undp.org.sn

⁷⁴ Email de Manuel Gonzal, Conseiller technique pour les opérations et le CQ, PNUD, 27 juillet 2009.

⁷⁵ Entretien avec Ibrahima Seck, CNAMS, Ziguinchor, 24 juin 2009.

⁷⁶ Réponse au questionnaire de l'Observatoire des mines par Papa Omar Ndiaye, CNAMS, 1 mai 2009.

⁷⁷ "Normes Sénégalaises d'Action antimines, NOSAM", Première édition, janvier 2009.

⁷⁸ Email de Christina de Bruin, UNICEF, 22 juillet 2009.

mises au point en 2008 et 2009 avec le soutien du Centre International de Déminage Humanitaire de Genève (CIDHG) et la participation de toutes les parties prenantes. Un atelier organisé pour confirmer le contenu des normes s'est déroulé mi-mai 2009 avec le soutien du CIDHG.⁷⁹ À la date de juillet 2009, elles existaient sous forme d'esquisse et attendaient l'aval de la Commission nationale.⁸⁰ Les organisations doivent être accréditées par le CNAMS pour effectuer de l'ER.⁸¹

Évaluation des programmes

La première évaluation des programmes était planifiée pour la fin 2009.⁸²

Déminage et Dépollution des zones de combat

HI était le seul opérateur international de déminage au Sénégal en 2008. Son unique équipe de déminage était composée de huit démineurs ayant une formation de base en dépollution, un chef d'équipe, deux médecins, et deux responsables de liaison communautaire. Un responsable des opérations/contrôle qualité (CQ) et un assistant supervisaient l'équipe locale de déminage. Une formation supplémentaire de niveau 2 à l'élimination des munitions explosives a été donnée à l'équipe par le Centre de formation au déminage humanitaire - Afrique de l'Ouest (CPADD) à Ziguinchor en septembre-octobre 2008.⁸³

Les financements se sont avérés un obstacle aux opérations de déminage.. En mai 2008, HI a dû suspendre les opérations de déminage pendant un mois en attendant l'ordre de tache du CNAMS.⁸⁴ HI a de nouveau cessé de déminer en août 2008 en raison d'un manque de financements, pour ne reprendre qu'en octobre 2008.⁸⁵ Jusqu'à cette date, les seules activités de déminage humanitaire en Casamance s'étaient déroulées dans la zone de Kandialang, près de la ville de Ziguinchor, et à Boutoute, Mandina Mancagne et Soucoute, toutes situées à moins de 6 km de Ziguinchor.⁸⁶ HI a commencé à déminer à Kandialang en utilisant des entraînements de déminage conventionnels. Après quelques jours, et à l'aide d'une étude technique, il fut déterminé que la zone n'était pas minée mais contaminée avec des MNE ; les démineurs employèrent alors des techniques de nettoyage des zones de combat.⁸⁷

Les résultats détaillés du déminage en Casamance en 2008 n'étaient pas disponibles à la date de juillet 2009. Jusqu'au 21 avril 2009, le Sénégal signalait que 63 252 m² avaient été restitués dans les arrondissements de Bacounoum, Boutoute, Boutoute-St-Louis, Darsalam, Kandialang,

⁷⁹ Entretien avec Ibrahima Seck, CNAMS, Ziguinchor, 24 juin 2009 ; réponse au questionnaire de l'Observatoire des mines par Papa Omar Ndiaye, CNAMS, 1 mai 2009 ; voir également la déclaration du Sénégal, Comité permanent sur le déminage, l'éducation au danger des mines et la technologie pour l'action antimines, Genève, 27 mai 2009.

⁸⁰ Email de Christina de Bruin, UNICEF, 22 juillet 2009.

⁸¹ Entretien avec Seyni DIOP, CNAMS, Genève, 25 mai 2009.

⁸² Réponse au questionnaire de l'Observatoire des mines par Papa Omar Ndiaye, CNAMS, 1 mai 2009.

⁸³ CPADD, "Les dernières brèves du CPADD", 18 décembre 2008, www.cpadd.org

⁸⁴ HI/CNAMS, "Opérations de déminage humanitaire en Casamance 1er février 2008–22 août 2008, Rapport final d'activités," novembre 2008, p. 10.

⁸⁵ Demande d'extension du délai prescrit par l'Article 5, Résumé exécutif, 22 octobre 2008, p. 4.

⁸⁶ Ibid, p. 3.

⁸⁷ HI/CNAMS, "Opérations de déminage humanitaire en Casamance 1er février 2008–22 août 2008, Rapport final d'activités," novembre 2008, p. 14.

Mandina Mancagne, et Mandina Manjaque ; 96 mines ont été découvertes (95 mines antipersonnel et une mine anti-véhicule).⁸⁸

Parallèlement, le 10-15 mars 2008, l'armée a déminé certaines routes, restituant 11,4 km de pistes et des routes soupçonnées. Les routes étaient situées entre Diagnon et Mbissane bainouk, entre Mbissane bainouk et Singuere, et entre Mbissane bainouk et Mbissane Abondi-Niadiou.⁸⁹

La gestion interne de la qualité des opérations de déminage est assurée par le responsable des opérations de HI conformément aux Normes internationales d'action contre les mines. La gestion externe de la qualité est une tâche qui incombe au CNAMS.⁹⁰ En avril 2008, le CNAMS a visité le site de Kandialang, et en juin le personnel a visité Boutoute, mais sans procédé formel de contrôle qualité ni de personnel formé. En l'absence d'une procédure finale de contrôle qualité, la zone déminée ne peut être restituée officiellement à la population. Par conséquent, le site de Kandialang, qui a été dépollué depuis novembre 2008, n'a toujours pas été restitué de manière formelle à la date de mai 2009 bien qu'un procédé de gestion de la qualité ait été développé.⁹¹

Le Sénégal espère avoir au moins deux opérateurs et environ 200 démineurs soutenus par des engins mécaniques divers.⁹² À la date de juin 2009, un processus d'appel d'offres pour la sélection des opérateurs de déminage avec un soutien financier de la Commission européenne était toujours en attente d'être engagé par le PNUD.⁹³ Ce sujet ainsi que celui du contrôle qualité étaient prioritaires pour le conseiller technique des opérations du PNUD, suivies par la mise en place d'un système de gestion de la qualité.⁹⁴

Progrès depuis l'accession au statut d'État partie

Conformément à l'Article 5 du traité, le Sénégal était dans l'obligation de détruire toutes les mines antipersonnel dans les zones minées sous sa juridiction ou son contrôle le plus tôt possible, et au plus tard le 1 mars 2009. Le 2 avril 2008, le Sénégal a soumis une demande d'extension de sept ans du délai prescrit par l'Article 5 (jusqu'au 1 mars 2016) au Président de la huitième Assemblée des États partie. Une demande révisée (datée du 18 juin) a été soumise le 8 juillet 2008, mais le Sénégal n'a pas modifié la période d'extension demandée que l'ICBL a critiqué en la qualifiant d'excessive.⁹⁵ La demande d'extension a été accordée par la neuvième Assemblée des États partie le 28 novembre 2008.⁹⁶

⁸⁸ Rapport sur l'Article 7, Formulaire I, 30 avril 2009. Le rapport sur l'Article 7 donne un total de 96 mines antipersonnel mais l'une des mines citées est une mine anti-véhicule.

⁸⁹ Ibid.

⁹⁰ Entretien avec Ibrahima Seck, CNAMS, Ziguinchor, 24 juin 2009 ; HI/CNAMS, "Opérations de déminage humanitaire en Casamance 1er février 2008–22 août 2008, Rapport final d'activités," novembre 2008, p. 25.

⁹¹ HI/CNAMS, "Opérations de déminage humanitaire en Casamance 1er février 2008–22 août 2008, Rapport final d'activités," novembre 2008, p. 25 ; et Réponse au questionnaire de l'Observatoire des mines par Papa Omar Ndiaye, CNAMS, 1 mai 2009.

⁹² Demande d'extension du délai prescrit par l'Article 5, Résumé exécutif, 22 octobre 2008, p. 5.

⁹³ Entretien avec Ibrahima Seck, CNAMS, Ziguinchor, 24 juin 2009 ; et réponse au questionnaire de l'Observatoire des mines par Papa Omar Ndiaye, CNAMS, 1 mai 2009.

⁹⁴ Email de Manuel Gonzal, PNUD, 27 juillet 2009.

⁹⁵ Déclaration de l'ICBL, neuvième Assemblée des États partie, Genève, 25 novembre 2008.

⁹⁶ Décision sur la demande d'extension du Sénégal du délai prescrit par l'Article 5, neuvième Assemblée des États partie, 28 novembre 2008.

La Neuvième assemblée des États partie a noté que le Sénégal n'avait "pas encore une connaissance claire de l'étendue et de l'emplacement des zones qui devront réellement être dépolluées, ses estimations de temps et d'argent semblent être basées uniquement sur des estimations de dépollution, et l'engagement pris par le Sénégal à entreprendre des activités d'études techniques et développer une procédure d'annulation pourraient aboutir à une mise en œuvre qui progresserait beaucoup plus vite que ce qui est suggéré par le temps demandé et de manière plus économique." ⁹⁷ Le Sénégal s'est engagé à utiliser des techniques de restitution des terres ("land release") dans les 41 localités soupçonnées d'être "faiblement contaminées" afin de confirmer la contamination ou de les enlever de la liste des ZSD. ⁹⁸

En octobre 2008, le Sénégal a déclaré qu'en raison du fait que son programme de déminage était "dans sa phase initiale, il n'est pas encore possible de faire des projections précises sur la viabilité potentielle des opérations à effectuer. Nous devons également souligner que l'objectif peut seulement être atteint si le processus de paix continue favorablement et si les conditions de sécurité s'améliorent dans toutes les zones touchées par le conflit, qui sont bien sûr les plus touchées par l'existence des mines."⁹⁹ En novembre 2008, le Sénégal a déclaré son intention de ne pas demander une seconde période d'extension, hormis des "circonstances absolument exceptionnelles".¹⁰⁰

À la date de mi-2009, la situation sécuritaire en Casamance s'améliorait globalement. L'Appel de Genève a fait état de pourparlers positifs avec le MFDC sur le déminage dans la région. Le 24 août 2008, l'Appel de Genève et son partenaire local APRAN-SDP ont rencontré des hauts commandants des factions armées Kassolol et Diakaye du MFDC à São Domingos en Guinée-Bissau. Lors de cette réunion, les commandants militaires du MFDC se sont déclarés pour la première fois ouverts au déminage humanitaire progressif en Casamance, entrepris par des ONG neutres et à la condition que des consultations sur les zones ciblées soient tenues avant de débiter le déminage. Le MFDC avait jusqu'alors refusé catégoriquement tout déminage.¹⁰¹

Le 2 avril 2009, en réponse à une demande de la branche armée du MFDC (faction Kassolol), l'Appel de Genève et APRAN-SDP ont organisé un atelier de promotion de l'interdiction des mines avec le Groupe de contact du MFDC. Le Groupe de contact s'est engagé à discuter en détail de la question de l'action contre les mines avec les ailes militaires du mouvement. Le jour suivant, l'Appel de Genève a facilité un premier échange entre le Groupe de contact et le CNAMS sur les perspectives de l'action contre les mines dans la région.¹⁰²

Après la tenue de l'atelier Appel de Genève/APRAN-SDP, le CNAMS a invité le Groupe de contact du MFDC et l'Appel de Genève à participer à une réunion les 29-30 avril 2009 à Kabrousse pour identifier des critères de priorité de choix des zones où un déminage humanitaire

⁹⁷ Ibid.

⁹⁸ Demande d'extension du délai prescrit par l'Article 5, Résumé exécutif, 22 octobre 2008, p. 6.

⁹⁹ Ibid, p. 3.

¹⁰⁰ Déclaration du Sénégal, Neuvième assemblée des États partie, Genève, 25 novembre 2008 ; voir également Sénégal, "Observations sur le Rapport du groupe d'analyse," 11 septembre 2008, pp. 2-3 ; et réponse au questionnaire de l'Observatoire des mines par Papa Omar Ndiaye, CNAMS, 1 mai 2009.

¹⁰¹ Email de Anne-Kathrin Glatz, Appel de Genève, 5 juin 2009.

¹⁰² Appel de Genève, "Geneva Call Newsletter Volume 7 – N° 1," ("bulletin d'information, Volume 7 – N° 1"), mai 2009, www.genevacall.org ; et email de Anne-Kathrin Glatz, Appel de Genève, 5 juin 2009.

pourrait être effectué. L'atelier a réuni plus de 40 participants représentant le gouvernement, les forces de sécurité, le Groupe de contact du MFDC et des ONG. Les conditions de sécurité et l'engagement des parties du conflit à collaborer en matière d'action contre les mines (et à ne pas re-miner) faisaient parti des huit critères de priorité identifiés pour choisir les zones à déminer.¹⁰³

Éducation au risque

l'ER a été mise en œuvre par des ONG nationales, avec le soutien de l'UNICEF de juillet à décembre 2008. l'ASVM était la seule organisation dont l'ER était la fonction principale. D'autres organisations mettaient en œuvre l'ER au sein de programmes plus larges, tels que la protection de l'enfance, la prévention des conflits et la gestion du stress. Des émissions de radio étaient également diffusées dans plusieurs langues locales.¹⁰⁴ De l'ER a été effectuée dans des écoles de Casamance en 2008 par des enseignants formés en 2007, mais aucune surveillance n'a été faite par le CNAMS.¹⁰⁵ La surveillance était effectuée par des inspecteurs scolaires du Ministère de l'éducation et à travers le bureau de terrain de l'UNICEF.¹⁰⁶ Le financement pour l'ER était assuré par le Comité national espagnol pour l'UNICEF et par le Department for International Development (DfID, "Ministère du développement international") du Royaume-Uni.¹⁰⁷

Le CNAMS a organisé deux ateliers en 2008 sur la coordination des messages d'ER, avec un financement de l'UNICEF.¹⁰⁸ Quinze ONG et parties prenantes à l'ER du gouvernement ont participé. Le premier atelier, qui s'est tenu les 14-15 juillet 2008, a abouti à l'élaboration de messages d'ER unifiés. Le second, qui s'est tenu les 16-17 décembre 2008, était centré sur le partage d'expériences¹⁰⁹ et a également discuté des groupes ciblés et des zones géographiques de travail afin d'éviter des répétitions.¹¹⁰ En juin 2009, un atelier sur la planification de l'ER a été organisé par le CNAMS à Ziguinchor avec le soutien du CIDHG.¹¹¹

Un niveau de sensibilisation satisfaisant existe en raison du fait que l'ER est effectuée depuis plusieurs années.¹¹² Cependant, le CNAMS accorde de l'importance à l'ER car la dépollution se trouve dans une phase initiale et que les données ont montré une diminution du nombre de victimes qu'il a attribué aux campagnes d'ER.¹¹³ Tous les participants interrogés ont exprimé l'opinion qu'un besoin existait encore pour l'ER et certains pensaient qu'elle devait continuer

¹⁰³ Email de Anne-Kathrin Glatz, Appel de Genève, 5 juin 2009.

¹⁰⁴ Entretien avec Christina de Bruin, UNICEF, Ziguinchor, 19 mars 2009.

¹⁰⁵ Entretien avec Seyni DIOP, CNAMS, Genève, 25 mai 2009.

¹⁰⁶ Email de Christina de Bruin, UNICEF, 2 septembre 2009.

¹⁰⁷ Ibid, 22 juillet 2009.

¹⁰⁸ Entretien avec Seyni DIOP, CNAMS, Genève, 25 mai 2009.

¹⁰⁹ Moussa Diaby, "Rapport final de l'Atelier sur l'harmonisation des interventions dans le domaine de l'éducation au risque des mines et restes explosif de guerre", décembre 2009 ; entretien avec Christina de Bruin, UNICEF, Ziguinchor, 19 mars 2009 ; et "La croisade contre les engins de mort," *Sud Quotidien*, 16 juillet 2008, www.sudonline.sn.

¹¹⁰ Entretien avec Seyni DIOP, CNAMS, Genève, 25 mai 2009.

¹¹¹ Email de Eric Filippino, Directeur, Division de la formation et du développement des capacités, CIDHG, 1 juillet 2009.

¹¹² Entretien avec Camille Aubourg, HI, Ziguinchor, 20 mars 2009.

¹¹³ Entretien avec Seyni DIOP, CNAMS, Genève, 25 mai 2009.

jusqu'à l'élimination de la dernière mine.¹¹⁴ Les messages se concentraient sur le fait d'éviter les zones inconnues (des enfants prenant des raccourcis pour aller à l'école par exemple) et de ne pas ramasser des objets inconnus.¹¹⁵

En mai 2008, le CNAMS, les ONG d'ER et l'UNICEF ont organisé une journée de sensibilisation à l'action contre les mines. Le CNAMS a également effectué des formations pour le personnel des ONG locales se rendant dans des zones isolées.¹¹⁶

Activités d'éducation au risque en 2008¹¹⁷

Organisation	Type d'activité	Zone géographique	Nombre de bénéficiaires
ASVM	80 sessions de masse de sensibilisation en village; 119 émissions de radio avec l'ASAPAD et le CROSP ; cours de rappel ; formation des formateurs ; ER pour les réfugiés et les déplacés internes projetant de rentrer	Région de Ziguinchor (arrondissements de Niaguiss et Niassy) ; région de Sédhiou (arrondissement de Diattacounda) ; et messages radio dans les régions de Ziguinchor et Kolda	80 communautés, comptant au total 45 288 personnes ; estimation de 100 000 personnes informées par la radio
ASAPAD	Formation de formateurs pour les membres des unités de paix communautaire ; présentations communautaires d'ER ; 30 émissions de radio en partenariat avec l'ASVM (voir ci-dessus) couvrant les régions de Ziguinchor et Kolda	Régions de Ziguinchor et de Kolda	4 275 personnes par des présentations directes ; 180 membres des unités de paix formés.
CROSP	35 commissions de sensibilisation aux mines avec 30 ASVM ; 30 émissions de radio (voir ci-dessus) ; présentations en communauté - ER avec prévention des conflits	Région de Ziguinchor	5 000 personnes par des présentations directes
Kabonkétoor avec soutien de l'UNICEF	Activités d'ER limitées intégrées au programme de gestion des conflits	Région de Ziguinchor	300 femmes chefs communautaires formées
Inspection d'académie (niveau régional du Ministère de l'éducation)	ER dans les écoles	Région de Ziguinchor	262 directeurs et enseignants
HI	Liaison communautaire avec activités de déminage	Région de Ziguinchor	Inconnu

¹¹⁴ Entretiens avec Benoît Toupane, SCBL, Ziguinchor, 18 mars 2009 ; Camille Aubourg, HI, Ziguinchor, 20 mars 2009 ; Christina de Bruin, UNICEF, Ziguinchor, 19 mars 2009 ; Mamady Gassama, ASVM, Ziguinchor, 21 mars 2009 ; et Maria Sagna Le Caer Nee Ndeye, responsable de projet, Kabonkétoor, Ziguinchor, 1 avril 2009.

¹¹⁵ Entretien avec Seyni DIOP, CNAMS, Genève, 25 mai 2009. Les thèmes spécifiquement abordés étaient entre autres : que sont les mines et les munitions non explosées (MNE) ; dans quels lieux êtes-vous susceptibles de trouver des mines et des MNE ; comment identifier les mines/MNE ; que peuvent faire les mines/MNE à vous ainsi qu'à d'autres ; et que devez-vous faire lorsque vous vous trouvez dans un champ de mines. Email de Christina de Bruin, UNICEF, 2 septembre 2009.

¹¹⁶ Entretien avec Seyni DIOP, CNAMS, Genève, 25 mai 2009.

¹¹⁷ "Rapport général du programme d'activités de l'ASVM financé par UNICEF en 2008," rapport d'activité de l'ASVM, 31 décembre 2008, pp. 5-7 ; et entretiens avec Edouard Ndecky, Directeur, ASAPAD, Ziguinchor, 19 mars 2009 ; Christina de Bruin, UNICEF, Ziguinchor, 19 mars 2009 ; Guorgy Kebé, Directeur, CROSP, Ziguinchor, 19 mars 2009 ; et Maria Sagna Le Caer Nee Ndeye, Kabonkétoor, Ziguinchor, 1 avril 2009 ; et emails de Christina de Bruin, UNICEF, 22 juillet, 23 juillet, et 2 septembre 2009.

Le CNAMS a un budget pour la documentation d'ER, et a conçu des documents d'ER que les organisations ont l'obligation d'utiliser.¹¹⁸

Le CNAMS surveille le travail des organisations de mise en œuvre.¹¹⁹ Pourtant, de nombreuses organisations ont signalé que le rôle de surveillance du CNAMS était resté limité en 2008.¹²⁰ L'ASVM et l'Association des Artisans de la Paix et du Développement (ASAPAD) surveillent l'ER effectuée par leurs formateurs ; de plus, l'UNICEF surveille leurs activités par son bureau de terrain à Ziguinchor.¹²¹ L'ASVM a signalé qu'en dépit de son bon réseau de contacts dans les communautés pour diffuser l'ER, elle souffrait d'un manque de financements pour les suivre et les rencontrer.¹²²

L'UNICEF n'avait pas débloqué de fonds pour les activités d'ER en 2009 à compter de juillet 2009, à l'exception du financement destiné au CNAMS pour la production de livres scolaires d'exercices contenant des messages d'ER.¹²³ HI a effectué une mission d'exploration en janvier 2009 pour déterminer si un besoin de relancer son programme d'ER se faisait ressentir. Il a conclu qu'un tel besoin existait chez les populations de retour pour l'ER au niveau de l'école et de la communauté.¹²⁴

Le principal prestataire d'ER au Sénégal entre 2000 et 2007 était HI qui travaillait avec des ONG et des centaines de volontaires communautaires, établissait des comités communautaires pour effectuer de l'ER et du marquage et formait des instituteurs à la diffusion de l'ER par le programme scolaire et par des radio-diffusions régulières. En 2002, HI a annoncé que l'ER avait couvert toute la Casamance et que le nombre de bénéficiaires signalés augmentait chaque année.¹²⁵ En 2002, l'UNICEF a mis au point une campagne de sensibilisation utilisant des chansons, des fresques et des carnets.¹²⁶ Une évaluation de l'ER par HI en juillet 2002 a constaté un manque de connaissance et l'existence de désinformation¹²⁷ mais HI a également signalé que la grande réduction du nombre de victimes entre 1998 et 2004, période durant laquelle aucune dépollution humanitaire n'a été entreprise, était principalement due à une ER efficace.¹²⁸ HI a cessé l'ER au Sénégal en août 2007, d'après certaines sources en raison d'un manque

¹¹⁸ Entretien avec Seyni DIOP, CNAMS, Genève, 25 mai 2009. Selon l'UNICEF, ses organisations partenaires n'ont pas encore reçu ces documents. Email de Christina de Bruin, UNICEF, 2 septembre 2009.

¹¹⁹ Entretien avec Seyni DIOP, CNAMS, Genève, 25 mai 2009.

¹²⁰ Observations lors de la mission de terrain de l'Observatoire des mines, Sénégal, 17–25 mars 2009.

¹²¹ Emails de Christina de Bruin, UNICEF, 22 juillet et 2 septembre 2009.

¹²² Entretien avec Mamady Gassama, ASVM, Genève, 25 Mai 2009.

¹²³ Emails de Christina de Bruin, UNICEF, 22 juillet et 2 septembre 2009.

¹²⁴ “Assistance to conflict victims and securing the return of people in Casamance, Senegal,” (“Assistance aux victimes des conflits, et comment assurer le retour des populations en Casamance, Sénégal”), note de concept, HI, février 2009, pp. 2–4, fourni par Laurène Leclercq, coordinatrice, Bureau de développement, HI, 20 mars 2009.

¹²⁵ Voir les éditions précédentes de l'Observatoire des mines.

¹²⁶ Voir le *Rapport de l'Observatoire des mines 2002*, p. 432.

¹²⁷ Voir le *Rapport de l'Observatoire des mines 2003*, p. 417.

¹²⁸ Voir le *Rapport de l'Observatoire des mines 2005*, p. 509.

d'engagement des autorités.¹²⁹ Avant 2000, une ER limitée avait été effectuée par la Croix rouge sénégalaise et l'armée.¹³⁰

Une évaluation de l'ER par l'UNICEF en 2005 a recommandé que les stratégies de communication soient mieux adaptées au contexte et aux besoins des communautés. En 2008, l'UNICEF a signalé qu'il avait pris acte de ces recommandations.¹³¹ En 2006, les projets de liaison communautaire ont été intégrés au sein des programmes de construction de la paix et de développement. Des efforts supplémentaires ont également été faits pour toucher les déplacés internes après une recrudescence des combats dans le nord de la Casamance en août 2006.¹³²

Assistance aux victimes

Le nombre total de survivants est inconnu et en cours de révision par le CNAMS, qui en a identifié au moins 550. L'Observatoire des mines a identifié au moins 570 survivants. En mars 2009, la Commission nationale a reconnu que les activités d'AV restaient insuffisantes.¹³³ L'ASVM et les survivants ont signalé que l'AV ne faisait pas partie des priorités du gouvernement.¹³⁴ En 2008–2009, les projets destinés à assister les survivants étaient “progressivement réduits”¹³⁵ (en particulier depuis la fin du projet d'AV de HI en août 2008)¹³⁶ et la mobilisation de ressources posait problème.¹³⁷ En mai 2009, une nouvelle vague d'insécurité a été signalée en Casamance, entravant davantage la prestation de services et l'accès aux services pour les survivants.¹³⁸

Deux centres hospitaliers régionaux sont en mesure de fournir des soins médicaux d'urgence et des soins réguliers en Casamance, l'un à Ziguinchor et l'autre à Kolda.¹³⁹ La majorité des survivants sont soignés à Ziguinchor car l'hôpital est mieux équipé et un plus grand nombre d'incidents se produisent aux alentours.¹⁴⁰ Deux chirurgiens sont en poste à l'hôpital de Ziguinchor, l'un d'entre eux étant militaire mais il traite également les victimes civiles.¹⁴¹ Les soins médicaux d'urgence sont en principe gratuits mais les médicaments et les kits de chirurgie

¹²⁹ Entretien avec Laurène Leclercq, HI, Ziguinchor, 20 mai 2009 ; et voir également le *Rapport de l'Observatoire des mines 2008*, p. 609.

¹³⁰ Voir le *Rapport de l'Observatoire des mines 1999*, p. 80.

¹³¹ Voir le *Rapport de l'Observatoire des mines 2007*, p. 599, et le *Rapport de l'Observatoire des mines 2008*, p. 609.

¹³² Voir le *Rapport de l'Observatoire des mines 2007*, p. 599.

¹³³ Entretien avec Oumar Thiaw et Abdoulaye Bathily, Commission nationale, Dakar, 24 mars 2009.

¹³⁴ Entretien avec Sarani Diatta, Président, et Mamady Gassama, ASVM, Ziguinchor, 18 mars 2009 ; et avec des survivants lors de la mission de terrain de l'Observatoire des mines, Sénégal, 17–25 mars 2009.

¹³⁵ Entretiens avec Sarani Diatta et Mamady Gassama, ASVM, Ziguinchor, 18 mars 2009 ; et Benoît Toupane, SCBL, Ziguinchor, 18 mars 2009 ; observations lors de la mission de terrain de l'Observatoire des mines, Sénégal, 17–25 mars 2009 ; voir également le *rapport de l'Observatoire des mines 2008*, p. 611.

¹³⁶ Entretien avec Benoît Toupane, SCBL, Ziguinchor, 18 mars 2009.

¹³⁷ Entretien avec Seyni Diop et Diogoye Sene, CNAMS, Ziguinchor, 18 mars 2009.

¹³⁸ “Senegal: Fresh violence in Casamance,” (“Sénégal : nouvelles violences en Casamance”), *IRIN* (Dakar), 12 juin 2009, www.irinnews.org ; et “Senegal: Casamance residents warn of attacks’ impact,” (Sénégal : les résidents de Casamance mettent en garde sur l'impact des attaques”), *IRIN* (Ziguinchor), 3 juillet 2009, www.irinnews.org.

¹³⁹ Voir le *Rapport de l'Observatoire des mines 2008*, p. 604 ; et la déclaration du Sénégal, Comité permanent sur l'assistance aux victimes et la réintégration socioprofessionnelle, Genève, 26 mai 2009.

¹⁴⁰ Entretien avec Sarani Diatta et Mamady Gassama, ASVM, Ziguinchor, 18 mars 2009.

¹⁴¹ Entretien avec le Col. Paul Ndyaye, Zone militaire N. 5, Ziguinchor, 19 mars 2009 ; et la déclaration du Sénégal, Comité permanent sur l'assistance aux victimes et la réintégration socioprofessionnelle, Genève, 28 mai 2009.

doivent être payées par les survivants ou leurs familles.¹⁴² Les amputations peuvent coûter jusqu'à 500 € (736 \$),¹⁴³ que la majorité des survivants ont des difficultés à payer.¹⁴⁴ Les victimes militaires sont soignées dans les camps médicaux militaires puis évacués par avion à l'hôpital militaire de Dakar.¹⁴⁵ Bien que les survivants militaires aient droit à des médicaments gratuits, en réalité les seules pharmacies acceptant des ordonnances militaires se trouvent à Dakar, alors que la majorité des survivants militaires vivent en Casamance et n'ont pas les moyens de se rendre à la capitale.¹⁴⁶

Au moins 80% des survivants vivent dans les zones rurales des régions de Ziguinchor et Kolda, où les services sont plus limités qu'ailleurs au Sénégal.¹⁴⁷ La situation médicale est "précaire" et la pauvreté est généralisée.¹⁴⁸ L'accès aux soins médicaux et en particulier aux services d'urgences restent problématiques dans les zones rurales.¹⁴⁹ Les ambulances et le réseau routier sont en mauvais état.¹⁵⁰ Les victimes sont en général évacuées par l'armée, qui a des postes militaires répartis sur toute la Casamance.¹⁵¹ Pourtant, de nombreux survivants ont signalé qu'ils ont dû être transportés par leurs familles ou leurs voisins en charrette ou taxi.¹⁵² Les premiers soins peuvent être administrés par l'armée¹⁵³ ou par des volontaires de la Croix rouge sénégalaise.¹⁵⁴ Il faut en général environ deux heures pour atteindre le premier poste de santé ou hôpital, ou davantage si l'incident s'est produit dans une zone isolée.¹⁵⁵ Les victimes du MFDC ne sont pas transportées vers les postes de santé/hôpitaux régionaux pour des "raisons de sécurité"¹⁵⁶ : ils craignent d'être arrêtés si ils se présentent dans un établissement de santé.

Des services de réhabilitation physique, dont des appareils de physiothérapie et de mobilité, sont disponibles à Dakar, Kolda, et Ziguinchor.¹⁵⁷ Les prothèses peuvent être réparées par des unités mobiles dans les départements de Bignona et Oussouye (région de Ziguinchor).¹⁵⁸ Les services de réhabilitation et d'orthopédie sont insuffisants et il existe un manque de matériel et

¹⁴² Entretien avec Dr. Jacques Senghor, Chef du service orthopédique, Hôpital régional de Ziguinchor, Ziguinchor, 23 mars 2009 ; entretien avec Benoît Toupane, SCBL, Ziguinchor, 18 mars 2009 ; et entretien avec Edouard Ndecky, ASAPAD, Ziguinchor, 19 mars 2009.

¹⁴³ Entretien avec Michel Rathqueber, Chef des opérations, HI, Ziguinchor, 20 mars 2009.

¹⁴⁴ Observations lors de la mission de terrain de l'Observatoire des mines, Sénégal, 17–25 mars 2009.

¹⁴⁵ Entretien avec le Col. Paul Ndyaye, Zone militaire N. 5, Ziguinchor, 19 mars 2009.

¹⁴⁶ Entretien avec Etienne Antoine Kabo, Président, Association Nationale des Anciens Militaires Invalides du Sénégal (ANAMIS), Ziguinchor, 23 mars 2009.

¹⁴⁷ Voir le *Rapport de l'Observatoire des mines 2008*, p. 611.

¹⁴⁸ HI, "Ébauche du Rapport final : Assistance aux victimes," non daté mais écrit en 2008, fourni par Laurène Leclercq, HI, Ziguinchor, 20 mars 2009.

¹⁴⁹ République du Sénégal, "Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté", septembre 2007, p. 18.

¹⁵⁰ Observations lors de la mission de terrain de l'Observatoire des mines, Sénégal, 17–25 mars 2009.

¹⁵¹ Entretien avec le Col. Paul Ndyaye, Zone militaire N. 5, Ziguinchor, 19 mars 2009.

¹⁵² Entretiens avec des survivants lors de la mission de terrain de l'Observatoire des mines, Sénégal, 17–25 mars 2009.

¹⁵³ Entretien avec le Col. Paul Ndyaye, Zone militaire N. 5, Ziguinchor, 19 mars 2009.

¹⁵⁴ Entretien avec Maurice Grundbacher, ICRC, Ziguinchor, 19 mars 2009.

¹⁵⁵ Déclarations du Sénégal, Comité permanent sur l'assistance aux victimes et la réintégration socioprofessionnelle, Genève, 26 mai 2009.

¹⁵⁶ Entretien avec Daniel Diatta, MFDC, Ziguinchor, 20 mars 2009.

¹⁵⁷ Voir le *Rapport de l'Observatoire des mines 2008*, p. 611.

¹⁵⁸ Déclarations du Sénégal, Comité permanent sur l'assistance aux victimes et la réintégration socioprofessionnelle, Genève, 26 mai 2009.

d'équipement.¹⁵⁹ À l'hôpital de Ziguinchor, il faut en moyenne 45 jours pour obtenir une prothèse, accordée moyennant un "coût humanitaire."¹⁶⁰ Le centre orthopédique de l'hôpital de Kolda est en mauvais état et manque de matériel.¹⁶¹ Les survivants militaires reçoivent gratuitement une réhabilitation et des prothèses à Dakar.¹⁶²

Des services de soutien psychosocial sont fournis par le gouvernement et des ONG, principalement dans le cadre des activités de gestion du stress et de résolution des conflits. Les services sont fournis sous forme de soutien en face-à-face et par des psychologues professionnels.¹⁶³ En novembre 2008, le Centre psychiatrique de Kénia à Ziguinchor est devenu opérationnel avec le soutien de l'ANRAC (Agence Nationale pour la Relance des Activités économiques en Casamance),¹⁶⁴ mais aucun survivant n'avait reçu d'assistance à la date d'avril 2009.¹⁶⁵ Avec le soutien de HI, un psychiatre de Dakar a été payé pour visiter la Casamance en 2007-2008 et des survivants de mines/REG ont reçu une assistance psychologique gratuite.¹⁶⁶ La plupart des survivants de mines sont sans emploi ou travailleurs indépendants, mais les services de réintégration socio-économiques restent largement inadéquats.¹⁶⁷ L'analyse des données de l'ASVM montre que beaucoup de survivants ont besoin d'une formation professionnelle et de financements pour lancer des projets rémunérateurs.¹⁶⁸ L'éducation spécialisée est limitée.¹⁶⁹ Les survivants militaires reçoivent une pension modeste.¹⁷⁰

Les droits des personnes handicapées sont protégés dans la constitution,¹⁷¹ mais la discrimination reste un problème.¹⁷² La législation a réservé 15% des nouveaux postes de fonctionnaires pour les personnes handicapées, mais une proposition de loi supplémentaire est nécessaire pour rendre la loi opérationnelle.¹⁷³ Une législation spécifique pour les handicaps (Loi d'orientation sociale relative aux droits des personnes handicapées) a été rédigée, mais était encore en attente

¹⁵⁹ Entretien avec Seyni Diop et Diogoye Sene, CNAMS, Ziguinchor, 18 mars 2009.

¹⁶⁰ Entretien avec Dr. Jacques Senghor, hôpital régional de Ziguinchor, Ziguinchor, 23 mars 2009.

¹⁶¹ Entretien avec Laurène Leclercq, HI, Ziguinchor, 20 mars 2009.

¹⁶² Entretien avec Etienne Antoine Kabo, ANAMIS, Ziguinchor, 23 mars 2009.

¹⁶³ Entretiens avec Sarani Diatta and Mamady Gassama, ASVM, Ziguinchor, 18 mars 2009 ; Guorgy Kebé, CROSP, Ziguinchor, 19 mars 2009 ; et Edouard Ndecky, ASAPAD, Ziguinchor, 19 mars 2009.

¹⁶⁴ Entretien avec Landing Badji, Coordinateur de programme, ANRAC, Ziguinchor, 16 avril 2009.

¹⁶⁵ Entretien avec Dr. Momodou Lamine Diouf, Psychiatre, Centre psychiatrique de Kenia, Ziguinchor, 17 avril 2009.

¹⁶⁶ Entretien avec Laurène Leclercq, HI, Ziguinchor, 20 mars 2009.

¹⁶⁷ Entretiens avec Mamady Gassama, ASVM, Ziguinchor, 20 mars 2009 ; et avec des survivants lors de la mission de terrain de l'Observatoire des mines, Sénégal, 17-25 mars 2009 ; et voir le *Rapport de l'Observatoire des mines 2008*, p. 611.

¹⁶⁸ ASVM, "Base de Données (victimes des mines)", non daté, fourni par Mamady Gassama, ASVM, Ziguinchor, 21 mars 2009.

¹⁶⁹ Département d'Etat américain, "2008 Country Reports on Human Rights Practices: Senegal" ("Rapports d'évaluation des pays sur les pratiques des Droits de l'Homme 2008: Sénégal"), Washington D.C., 25 février 2009.

¹⁷⁰ Entretien avec Etienne Antoine Kabo, ANAMIS, Ziguinchor, 23 mars 2009.

¹⁷¹ Voir le *Rapport de l'Observatoire des mines 2008*, p. 612.

¹⁷² Babou Birame Faye, "Personnes Handicapées au Sénégal. La prise en charge en question," *La Gazette*, 5 juin 2009, www.lagazette.sn ; voir également le *Rapport de l'Observatoire des mines 2008*, p. 612.

¹⁷³ Département d'Etat américain, "2008 Country Reports on Human Rights Practices: Senegal," ("Rapports d'évaluation des pays sur les pratiques des Droits de l'Homme 2008: Sénégal"), Washington D.C., 25 février 2009 ; et le *Rapport d'Observatoire des mines 2008*, p. 612.

d'approbation à la date de juin 2009.¹⁷⁴ Le 25 avril 2007, le Sénégal a signé la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées et son Protocole facultatif ; aucun d'entre eux n'avait été ratifié à la date du 1 juillet 2009.

Progrès dans la réalisation des objectifs VA26 de l'assistance aux victimes

Le Sénégal est l'un des 26 États partie ayant un nombre significatif de survivants de mines, et "la plus grande responsabilité d'agir, mais également les plus grands besoins et attentes d'assistance" pour la fourniture de services adéquats pour les soins, la réhabilitation, et la réintégration des survivants.¹⁷⁵

Le Sénégal a présenté ses objectifs 2005-2009 parmi ses engagements au Plan d'action de Nairobi à la sixième Assemblée des États partie en 2005,¹⁷⁶ dont : l'amélioration de l'efficacité et de l'analyse de la collecte de données lors de la fusion de bases de données ; la réduction du temps pour atteindre les soins d'urgence et l'amélioration des capacités du personnel médical et des approvisionnements ; l'amélioration des services, des capacités, et la coordination des centres de réhabilitation ; le développement de deux cellules publiques de soutien psychologique et le renforcement des capacités des services sociaux et de la formation des enseignants ; le redémarrage des activités économiques en Casamance et le renforcement des programmes nationaux de développement pour améliorer l'accès au crédit et à la formation pour les personnes handicapées ; et la mise en œuvre de la législation relative au handicap et la garantie d'accès aux écoles et aux bâtiments publics.¹⁷⁷ Ces objectifs ne sont pas SMART (spécifiques, mesurables, atteignables, réalistes, et temporellement définis) et le Sénégal n'a pas présenté officiellement des objectifs ou des plans révisés.¹⁷⁸

En avril 2007, le Sénégal a signalé qu'une stratégie d'AV avait été mise au point, qui comprenait le renforcement des infrastructures médicales et de la réintégration socioéconomique en collaboration étroite avec l'ASVM.¹⁷⁹ En juin 2008, le Sénégal a exposé les grandes lignes d'activités d'AV planifiées dans le cadre de la stratégie nationale d'action contre les mines.¹⁸⁰ Ces plans comprenaient : la mise à jour de la base de donnée sur les victimes ; une assistance technique à l'ASVM ; trouver des moyens de produire et réparer des appareils de mobilité ; faire pression pour une couverture des frais médicaux et d'éducation pour les survivants de

¹⁷⁴ Babou Birame Faye, "Personnes Handicapées au Sénégal. La prise en charge en question," *La Gazette*, 5 juin 2009, www.lagazette.sn ; et entretien avec Colis El Hadji, Ministère de la famille, de la sécurité alimentaire, de l'entrepreneuriat féminin, de la micro-finance et de la petite enfance, 24 mars 2009.

¹⁷⁵ ONU, "Final Report, First Review Conference of the States Parties to the Convention on the Prohibition of the Use, Stockpiling, Production and Transfer of Anti-Personnel Mines and on Their Destruction," ("Rapport final, Première conférence de revue des États partie pour la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction"), Nairobi, 29 novembre-3 décembre 2004, APLC/CONF/2004/5, 9 février 2005, p. 99.

¹⁷⁶ Co-présidents du Comité permanent sur l'Assistance aux victimes et la Réintégration socioéconomique (Cambodge et Nouvelle-Zélande), "Status of Victim Assistance in the Context of the AP Mine Ban Convention in the 26 Relevant States Parties 2005-2008," ("Statut de l'assistance aux victimes dans le contexte de la convention d'interdiction des mines antipersonnel dans les 26 États partie concernés, 2005-2008"), présenté à la neuvième Assemblée des États partie, Genève, 28 novembre 2008.

¹⁷⁷ Voir le *Rapport de l'Observatoire des mines 2006*, p. 629.

¹⁷⁸ Voir le *Rapport de l'Observatoire des mines 2008*, p. 612.

¹⁷⁹ Voir le *Rapport de l'Observatoire des mines 2007*, p. 603.

¹⁸⁰ Voir le *Rapport de l'Observatoire des mines 2008*, p. 612.

mines/REG ; et l'identification des moyens et des partenaires pour soutenir les activités génératrices de revenus. Aucuns calendriers ou responsabilités n'ont été attribués.¹⁸¹ Les objectifs ne semblent pas assurer une AV complète, car les problèmes sont traités de manière très large (réintégration économique, éducation, et réhabilitation physique) ou ne sont pas traités du tout (soutien psychosocial, soins médicaux d'urgence, et lois/politiques publiques).¹⁸² En novembre 2008, le Sénégal a annoncé son intention de développer un plan d'action d'AV.¹⁸³ La même déclaration a été répétée en mai 2009.¹⁸⁴ En mai 2009, le Sénégal a signalé qu'il allait mettre au point un plan d'AV pour 2009 -2014 avec des objectifs SMART basés sur le Plan d'action de Nairobi d'ici à la fin 2009.¹⁸⁵ Le 9 mai 2009, dans le cadre du travail sur l'AV de l'ICBL, un "jour de réflexion sur l'AV" a été organisé pour stimuler des discussions autour de la mise au point d'un plan d'action d'AV.¹⁸⁶

Quelques succès ont été enregistrés dans les domaines de la collecte de données, des soins médicaux et du soutien psychologique. Cependant, des progrès significatifs ont été entravés par le conflit en cours, le temps nécessaire pour mettre en place une structure d'action contre les mines et des ressources limitées.¹⁸⁷ En mai 2009, le Sénégal a identifié sept défis clés pour l'AV, dont l'identification des survivants et de leurs besoins ; la mise en place d'un système de surveillance des incidents ; la simplification du remplacement des prothèses, rendre les matières premières accessibles aux ateliers orthopédiques ; l'équipement du centre psychiatrique de Kénia ; favoriser l'accès à l'emploi pour les survivants et les autres personnes handicapées ; et l'élaboration d'un plan d'action national d'AV.¹⁸⁸ De plus, le Sénégal a annoncé deux priorités pour 2010–2014 : mettre en place un conseil inter-ministériel sur l'AV et l'instauration d'un fonds pour les survivants pour garantir des services gratuits, des appareils orthopédiques, des bourses d'étude, et une réintégration socio-économique.¹⁸⁹

En 2008, une visite de soutien au processus a été entreprise par l'Unité du CIDHG de soutien à la mise en œuvre au nom des co-présidents du Comité permanent sur l'Assistance aux victimes et la Réintégration socioéconomique.¹⁹⁰

¹⁸¹ Ibid.

¹⁸² Ibid.

¹⁸³ Déclaration du Sénégal à la neuvième Assemblée des États partie, Genève, 28 novembre 2008.

¹⁸⁴ Déclarations du Sénégal, Comité permanent sur l'assistance aux victimes et la réintégration socioprofessionnelle, Genève, 26 mai 2009.

¹⁸⁵ Entretien avec Seyni Diop et Diogoye Sene, CNAMS, Ziguinchor, 18 mars 2009 ; et entretien avec Papa Omar Ndiaye, CNAMS, à Genève, 28 mai 2009.

¹⁸⁶ "Sénégal: Assistance aux victimes de mines–Vers un plan d'action," *Agence de Presse Sénégalaise* (Ziguinchor), 8 mai 2009, fr.allafrica.com ; et ASVM, "Journée de réflexion sur l'assistance aux victimes au Sénégal," 9 mai 2009, reçu par email de Mamady Gassama, ASVM, 9 mai 2009.

¹⁸⁷ Entretien avec Seyni Diop et Diogoye Sene, CNAMS, Ziguinchor, 18 mars 2009.

¹⁸⁸ Déclarations du Sénégal, Comité permanent sur l'assistance aux victimes et la réintégration socioprofessionnelle, Genève, 26 mai 2009.

¹⁸⁹ Ibid.

¹⁹⁰ Co-présidents du Comité permanent sur l'Assistance aux victimes et la Réintégration socioéconomique (Cambodge et Nouvelle-Zélande), "Status of Victim Assistance in the Context of the AP Mine Ban Convention in the 26 Relevant States Parties 2005–2008," ("Statut de l'assistance aux victimes dans le contexte de la convention d'interdiction des mines antipersonnel dans les 26 États partie concernés, 2005-2008"), présenté à la neuvième Assemblée des États partie, Genève, 28 novembre 2008.

Le Sénégal a participé à l'atelier sur l'amélioration de l'assistance aux victimes de mines en Afrique, à Nairobi en 2005.¹⁹¹ Le Sénégal a fait des compte-rendus sur ses activités d'AV dans les assemblées des États partie en 2005-2008, et aux assemblées du Comité permanent en 2007–2009.¹⁹² Il a utilisé le Formulaire J volontaire pour son rapport annuel sur l'Article 7 pour fournir des informations mises à jour sur ses activités d'AV en 2006–2008¹⁹³ et pour transmettre les données sur les victimes en 2009.¹⁹⁴ Il a également fait participer un expert d'AV à sa délégation aux réunions du Comité permanent intersession en 2007–2009 et à la neuvième Assemblée des États partie.¹⁹⁵

Activités d'assistance aux victimes

Le nombre exact de survivants de mines/REG ayant reçu une assistance en 2008 n'est pas connu, mais au moins 318 d'entre eux ont bénéficié de services.¹⁹⁶ Lors des Assemblées du Comité permanent en mai 2009, le CNAMS a signalé que dans la période 2005–2009, environ 29 972 personnes handicapées, dont un nombre inconnu de survivants de mines, ont reçu une assistance en Casamance (223 personnes ont reçu des soins médicaux, 506 une réhabilitation physique, 1 332 ont reçu des appareils d'aide à la marche, 116 un soutien en face-à-face, 3 281 une aide à l'accès à l'éducation, et 24 514 une aide alimentaire).¹⁹⁷

En 2008, l'ASVM, en collaboration avec l'UNICEF, a fourni une large gamme de services, dont : soutien psychologique et gestion du stress pour 183 survivants de mines (86 hommes, 62 femmes and 35 enfants) et 427 membres des communautés touchées (157 hommes, 137 femmes et 133 enfants) dans 20 villages de Nyassia and Niaguiss, région de Ziguinchor ;¹⁹⁸ assistance à la réhabilitation physique par l'obtention de prothèses pour 28 survivants (dont l'un était un nouveau survivant et sept étaient des survivants jamais équipés de prothèses) et à la réparation d'anciens appareils pour 70 survivants ;¹⁹⁹ et soutien aux enfants survivants par la livraison de 10 nouveaux vélos et la réparation de 12 vélos afin d'améliorer leur participation, réintégration et mobilité dans la communauté, et la couverture des frais et du matériel scolaires pour 19

¹⁹¹ Ibid ; et le *Rapport de l'Observatoire des mines 2005*, p. 511.

¹⁹² Ibid ; et la déclaration du Sénégal, Comité permanent sur l'Assistance aux victimes et la Réintégration socioéconomique, Genève, 26 mai 2009.

¹⁹³ Co-présidents du Comité permanent sur l'Assistance aux victimes et la Réintégration socioéconomique (Cambodge et Nouvelle-Zélande), "Status of Victim Assistance in the Context of the AP Mine Ban Convention in the 26 Relevant States Parties 2005–2008," ("Statut de l'assistance aux victimes dans le contexte de la convention d'interdiction des mines antipersonnel dans les 26 États partie concernés, 2005-2008"), présenté à la neuvième Assemblée des États partie, Genève, 28 novembre 2008.

¹⁹⁴ Rapport sur l'Article 7, Formulaire J, 30 avril 2009.

¹⁹⁵ Co-présidents du Comité permanent sur l'Assistance aux victimes et la Réintégration socioéconomique (Cambodge et Nouvelle-Zélande), "Status of Victim Assistance in the Context of the AP Mine Ban Convention in the 26 Relevant States Parties 2005–2008," ("Statut de l'assistance aux victimes dans le contexte de la convention d'interdiction des mines antipersonnel dans les 26 États partie concernés, 2005-2008"), présenté à la neuvième Assemblée des États partie, Genève, 28 novembre 2008.

¹⁹⁶ Agence canadienne de développement international, "Réhabilitation des victimes des mines en Casamance", 26 août 2009, www.acdi-cida.gc.ca

¹⁹⁷ Déclarations du Sénégal, Comité permanent sur l'assistance aux victimes et la réintégration socioprofessionnelle, Genève, 26 mai 2009.

¹⁹⁸ ASVM, "Rapport Général du Programme d'Activités de l'ASVM Financé par l'UNICEF au titre de l'Année 2008," Ziguinchor, 31 décembre 2008, reçu de Mamady Gassama, ASVM, 20 mars 2009.

¹⁹⁹ Ibid ; et entretien avec Sarani Diatta et Mamady Gassama, ASVM, Ziguinchor, 18 mars 2009.

enfants.²⁰⁰ L'ASVM a également signé un accord avec une pharmacie pour couvrir les coûts des médicaments pour le traitement d'urgence de survivants de mines/REG.²⁰¹ L'ASVM a distribué du riz et de la viande, reçus par des dons privés, à ses membres les plus vulnérables..²⁰²

En mars 2008, l'Association Sénégalaise pour l'Appui à la Création d'Activités Socio-Économiques (ASAPAD) a organisé un évènement de collecte de fonds pour les survivants de mines/REG, récoltant d'après certaines sources 35 millions de francs CFA (85 750 \$).²⁰³ Une partie de l'argent a été utilisé pour construire un nouveau bureau pour l'ASVM.²⁰⁴ Le bâtiment n'était pas achevé à la date de mars 2009.²⁰⁵

L'ASAPAD, avec le soutien de l'UNICEF, a fourni une assistance psychologique et une aide à la gestion du stress à deux nouveaux survivants de mines en 2008, et organisé 145 sessions pour apporter une assistance psychologique aux victimes des conflits et à leurs familles à l'hôpital de Ziguinchor.²⁰⁶

Le Centre Régional d'Orientation Scolaire et Professionnelle (CROSP) a apporté un soutien psychologique à un survivant de mines et organisé quatre formations de rappel en soutien psychologique pour des membres de l'ASVM.²⁰⁷

L'hôpital de Ziguinchor a fourni une aide à la réhabilitation médicale et physique à 10 nouveaux survivants de mines en 2008.²⁰⁸ L'hôpital de Kolda n'a apporté d'assistance à aucun survivant de mines/REG en 2008.²⁰⁹

Le CICR a couvert les frais médicaux et de transport de deux nouveaux survivants de mines en 2008.²¹⁰ Il a également soutenu trois nouveaux centres de santé en Casamance et l'hospitalisation de 34 personnes blessées par des armes.²¹¹

Entre janvier et août 2008, HI a apporté une assistance directe et indirecte aux victimes des conflits et aux personnes handicapées dans les régions de Ziguinchor et de Kolda avec une assistance psychologique, la promotion du sport pour les personnes handicapées et le développement des capacités pour les organisations locales. Le projet a débuté en 2006 et s'est achevé en 2008 en raison d'un manque de financements.²¹²

²⁰⁰ ASVM, "Rapport Général du Programme d'Activités de l'ASVM Financé par l'UNICEF au titre de l'Année 2008," Ziguinchor, 31 décembre 2008, reçu de Mamady Gassama, ASVM, 20 mars 2009.

²⁰¹ Ibid.

²⁰² Entretien avec Mamady Gassama, ASVM, Ziguinchor, 20 mars 2009.

²⁰³ Voir le *Rapport de l'Observatoire des mines 2008*, p. 613.

²⁰⁴ Entretien avec Boubou Bathily, Directeur régional, ASACASE, Ziguinchor, 23 mars 2009.

²⁰⁵ Observations lors de la mission de terrain de l'Observatoire des mines, Sénégal, 17–25 mars 2009.

²⁰⁶ Entretien avec Edouard Ndecky, ASAPAD, Ziguinchor, 19 mars 2009.

²⁰⁷ Entretien avec Guorgy Kebé, CROSP, Ziguinchor, 19 mars 2009.

²⁰⁸ Entretien avec Dr. Jacques Senghor, hôpital régional de Ziguinchor, Ziguinchor, 23 mars 2009.

²⁰⁹ Entretien avec Mamady Gassama, ASVM, Ziguinchor, 25 mai 2009.

²¹⁰ Entretien avec Maurice Grundbacher, ICRC, Ziguinchor, 19 mars 2009.

²¹¹ CICR "Annual Report," ("Rapport annuel"), Genève, 27 mai 2008, pp. 161–162.

²¹² HI, "Ébauche du Rapport final : Assistance aux victimes," non daté mais écrit en 2008, fourni par Laurène Leclercq, HI, Ziguinchor, 20 mars 2009.

L'université canadienne Collège Montmorency a continué à recevoir un soutien du Canada pour apporter une AV au Sénégal. En août 2008, le Collège a signalé que depuis le début du projet en 2004, 400 patients avaient reçu des services psychologiques et de réhabilitation. De plus, les spécialistes canadiens avaient formé plus de 100 professionnels de la santé impliqués dans le traitement des survivants.²¹³

Le CNAMS a employé trois survivants de mines en 2008.²¹⁴

Soutien à l'action contre les mines

Le Sénégal a fourni une estimation des coûts pour remplir ses obligations de dépollution, avec un total de 32 070 000 \$ (21 777 808 €) pour la période 2009–2015.²¹⁵ Cette estimation, signalée dans la demande d'extension du Sénégal de juin 2008 du délai prescrit par l'Article 5, est provisoire et basée en partie sur une projection de la dépollution de 20 km² à un coût approximatif de 1,50 \$ par mètre carré.²¹⁶ Les estimations de coût comprennent 3 350 000 \$ pour les coûts de base, 2 020 000 \$ pour le déminage mécanique, et 26 700 000 \$ pour le déminage manuel pendant la période de sept ans. Les estimations totales des coûts sont de 2,5 millions de dollars en 2009, auxquels s'ajoutent 5 millions de dollars en 2010, 6,1 millions de dollars en 2011, et 4,6 millions de dollars par an entre 2012 et 2015.²¹⁷ La Commission nationale a la responsabilité de l'allocation et de la gestion des ressources pour garantir l'utilisation efficace des fonds d'action contre les mines.²¹⁸ En mai 2009, le Sénégal a signalé parmi ses priorités d'action contre les mines pour la période 2010-2014 la création d'un fonds pour assister les victimes de mines avec des soins médicaux gratuits, une aide à la mobilité, des bourses scolaires, et un soutien à la réhabilitation.²¹⁹

Soutien national à l'action contre les mines

Le Sénégal a signalé 150 millions de francs CFA (environ 337 000 \$) de financements nationaux pour l'action contre les mines en 2008.²²⁰ Le Sénégal a déclaré avoir fourni 960 000 \$ en 2007.²²¹ Dans sa demande d'extension du délai prescrit par l'Article 5, il a signalé qu'une contribution de 1 million de dollars avait été apportée pour couvrir la période 2007-2009.²²² En mai 2008, le Sénégal a déclaré que, bien que sa demande d'extension du délai prescrit par l'Article 5 ne précise pas une augmentation du financement national, une telle augmentation pourrait se produire, et que le niveau de financement national pour la période 2009-2015 n'avait pas encore été déterminé. Le Sénégal a affirmé que durant cette période, le financement national ne "diminuerait certainement pas mais augmenterait très probablement avec le développement et

²¹³ Agence canadienne de développement international, "Réhabilitation des victimes des mines en Casamance", 26 août 2009, www.acdi-cida.gc.ca

²¹⁴ Entretien avec Seyni Diop et Diogoye Sene, CNAMS, Ziguinchor, 18 mars 2009.

²¹⁵ Demande d'extension du délai prescrit par l'Article 5 (modifié), Annexe II,

²¹⁶ Ibid.

²¹⁷ Ibid.

²¹⁸ Commission nationale, "Stratégie de lutte antimines du Sénégal," Dakar, Novembre 2007, p. 10.

²¹⁹ Déclarations du Sénégal, Comité permanent sur l'assistance aux victimes et la réintégration socioprofessionnelle, Genève, 26 mai 2009.

²²⁰ Informations supplémentaires fournies par le groupe d'analyse de la demande d'extension du Sénégal du délai prescrit par l'Article 5, 12 septembre 2008. La conversion est telle qu'elle a été fournie par le Sénégal ; l'Observatoire des mines n'avait pas accès au taux de change moyen pour 2008.

²²¹ Commission nationale, "Stratégie de lutte antimines du Sénégal," Dakar, Novembre 2007, p. 10.

²²² Demande d'extension du délai prescrit par l'Article 5 (modifié), 8 Juillet 2008, p. 7.

le progrès du programme [de déminage]."²²³ En septembre 2008, il a signalé qu'une demande avait été faite par le CNAMS pour que le gouvernement augmente le financement national pour atteindre 250 millions de francs CFA (environ 567 000 \$).²²⁴

Coopération et assistance internationales

Le Canada était le seul donateur signalé à l'action contre les mines au Sénégal en 2008, avec une contribution de 50 698 \$ CA (47 560 \$) au Collège Montmorency pour soutenir les services de réhabilitation.²²⁵ Cinq pays ainsi que la Commission européenne (CE) ont signalé avoir apporté une contribution de 7 305 406 \$ (5 328 135 €) en 2007. Une grande partie des fonds promis ou alloués en 2007 a été appliquée à la programmation en 2008 ou est destinée à un décaissement en soutien à des programmes à venir. Dans son rapport sur l'Article 7 soumis en 2009, le Sénégal a signalé avoir conduit une phase pilote de déminage en 2008 basée sur des fonds de la Belgique, et avoir continué à déminer en 2008-2009 en s'appuyant sur des fonds de la France et de l'Allemagne.²²⁶ Cependant, aucun de ces donateurs n'a signalé d'allocations de fonds en 2008. Dans sa demande d'extension du délai prescrit par l'Article 5, le Sénégal a signalé des fonds CE promis en 2007 (3,35 millions d'euros) parmi des financements "potentiels" ou "attendus". Bien qu'il semble que ces financements aient été appliqués sur des périodes de plusieurs années, les financements aux niveaux de 2008 apparaissent insuffisants par rapport à la somme nécessaire pour couvrir les coûts annuels du plan d'action contre les mines de 2009-2015 d'environ 4,6 millions de dollars par an.²²⁷

En mai 2008, le Sénégal a signalé que l'Espagne avait annoncé 4 millions d'euros de nouveaux fonds mais n'avait pas encore confirmé officiellement sa contribution. Dans sa demande d'extension du délai prescrit par l'Article 5, le Sénégal a à nouveau fait référence à des fonds attendus de l'Espagne, cette fois d'environ 3 millions d'euros.²²⁸ Un tel financement n'avait pas été signalé par l'Espagne ou le Sénégal à la date d'août 2009. À la date d'août 2008, HI a également signalé avoir reçu 300 000 € de l'Espagne pour de l'AV en 2006-2008.²²⁹ L'Espagne n'a pas signalé de financements pour les programmes de HI au Sénégal depuis 2006.

²²³ Sénégal, "Réponse aux commentaires de l'ICBL sur la demande d'extension du Sénégal", 27 mai 2008.

²²⁴ Commission nationale, "Stratégie de lutte antimines du Sénégal," Dakar, Novembre 2007, p. 10.

²²⁵ Emails de Kim Henrie-Lafontaine, Deuxième secrétaire, Ministère des Affaires étrangères et Commerce international du Canada, 6 et 19 juin 2009.

²²⁶ Rapport sur l'Article 7, Formulaire I, 30 avril 2009.

²²⁷ Demande d'extension du délai prescrit par l'Article 5, 2 avril 2008, p. 12.

²²⁸ Demande d'extension du délai prescrit par l'Article 5 (modifié), 8 Juillet 2008, p. 7.

²²⁹ Email de Laurène Leclercq, HI, 12 août 2008.